



Grenoble, le 13 septembre 2024

**Objet : Levée exceptionnelle du délai de communicabilité des archives
du diocèse de Grenoble-Vienne concernant l'Abbé Pierre**

En cohérence avec la décision annoncée ce jeudi 12 septembre par la Conférence des évêques de France, et afin de permettre de faire toute la lumière à la suite des graves révélations au sujet de l'abbé Pierre, Mgr Jean-Marc Eychenne, évêque du diocèse de Grenoble-Vienne, prend la décision à son tour de lever exceptionnellement le délai de communicabilité des archives diocésaines concernant l'abbé Pierre.

Tous les documents relatifs à l'abbé Pierre ayant été versés aux archives du diocèse de Grenoble-Vienne seront donc consultables dès à présent par toutes les personnes habilitées et accréditées : chercheurs, membres de la Commission d'experts annoncée par Emmaüs, et les journalistes enquêtant sur l'abbé Pierre.

Pour toute demande de consultation, une demande motivée devra être envoyée à dircom@diocese38.fr

Pour le diocèse de Grenoble-Vienne
Sébastien Dos-Santos
responsable de la communication



Maison diocésaine
12, place Lavalette - CS 90051
38028 Grenoble cedex 1



Tél. 04 38 38 00 49
dircom@diocese38.fr
www.diocese-grenoble-vienne.fr